

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 21 juillet 2004 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille quatre et le **mercredi vingt un juillet à 20 heures,**

le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1^{er} adjoint, **Monsieur RODET Georges**

Date de la convocation : **15 juillet 2004**

Date d'affichage **15 juillet 2004**

Présents : Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER - Jean-François NALLET - Michèle DANANCIER - Françoise BILLOUD - Elie BERARD - Alexandre PROST - Georges LAURENT - Joël CORNATON - Isabelle OVIQUE - Jean-Claude GONOD - Christophe HUMBERT.

Absents :

Excusés : Gilbert LAISSARD et Ernest MARQUIS

Pouvoir : Ernest MARQUIS donne pouvoir à Jean-François NALLET

Secrétaire : Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 29 juin 2004 est approuvé à l'unanimité

Plan Local d'Urbanisme

Jean-François NALLET fait part aux élus des modifications de forme dans la rédaction du rapport de présentation et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le projet est prêt à être adopté.

Il rappelle que ce projet sera soumis à enquête publique en même temps que le dossier du zonage d'assainissement.

Le dossier est conforme aux décisions successives des élus et il convient de l'adopter par délibération.

Le Maire-Adjoint rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été réalisée, et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration, explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Il présente le bilan de la concertation.

Après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint,

Vu la délibération en date du 20 novembre 2002 prescrivant l'élaboration du PLU;

Vu le bilan de la concertation,

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- tire le bilan de la concertation ;
- arrête le projet d'élaboration du PLU ;
- précise que le projet d'élaboration du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS - ANNEE 2003 –

En application de l'article L.2224.5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 paru au journal officiel le 14 mai 2000, le Maire-Adjoint présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2003, établi par la Communauté de Communes du Canton de Coligny et indique que le Conseil Communautaire en a pris connaissance.

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, Le Conseil Municipal :

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2003.

CONTRAT DE SUIVI DE PROGICIELS

Le Maire-Adjoint :

- présente le contrat de suivi de progiciels, établi par la société MAGNUS –France, pour les nouveaux logiciels qui ont été achetés (Tables d'Etat Civil, Actes d'Etat Civil et Cimetière) moyennant une redevance annuelle.
- indique qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le contrat de suivi de progiciels pour les nouveaux logiciels MAGNUS, établi par la Société MAGNUS-France de LABEGE,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à le signer.

PROJET 2005

Le Maire-Adjoint rappelle le courrier du Conseil Général demandant de lister les projets envisagés pour l'exercice 2005, du fait des nouvelles règles comptables imposées au département et du calendrier des sessions budgétaires retenu pour le vote du budget primitif 2005.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les projets et estimation suivants :

- Assainissement : 110 000 euros
- Réaménagement du cimetière : 20 000 euros
- Sécurité des bâtiments communaux : 30 000 euros.

CONTRAT EMPLOYES COMMUNAUX

Le Maire-Adjoint informe des modalités retenues pour le remplacement du congé de maternité (à compter du 1^{er} septembre) de la secrétaire. Les permanences resteront inchangées.

URBANISME

Le Maire-Adjoint présente les dossiers d'urbanisme (2 certificats d'urbanisme, 3 déclarations de travaux et 9 permis de construire) du premier semestre 2004.

TRANSPORT SCOLAIRE : COLLEGE ET PRIMAIRE

Jean-François NALLET fait le compte rendu de la réunion des transports scolaires du 01/07 qui s'est déroulée à COLIGNY.

De nombreuses réclamations concernant la durée du trajet du collège sont parvenues en mairie et ont été transmises au Conseil Général qui finance les transports. Après étude des solutions possibles, une partie du circuit actuel sera transférée sur un autre circuit de Marboz, permettant de réduire le trajet de 10 à 15 minutes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1°) **FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE** : La Mairie sera fermée du lundi 16/08 au mercredi 01/09 inclus.
- 2°) **FINANCES** : Les élus ont pris connaissance du montant de la dotation budgétaire au titre du fonds départemental de péréquation (37 950.49 €). Au budget primitif, le montant avait été estimé à 2 000 €.
- 3°) **VOIRIE** : Le Conseil décide de réaliser un trottoir ainsi qu'un revêtement en enrobé à l'entrée du cimetière et retient le devis SACER pour un montant de 8 860.50 € H.T.
- 4°) **LOGEMENT COMMUNAL** : Un locataire a demandé l'autorisation de poser un parquet flottant dans une pièce. La Mairie donne son accord et financera l'achat des matériaux.
- 5°) **ADAPA** : Geneviève GUILLON fait part du compte rendu de l'assemblée générale du 14/06. (nouveau bureau, présentation de l'activité en progression de 25 %).
- 6°) **A.T.R.** : Georges RODET donne le compte rendu de la réunion du 17/06/2004, et informe que le dossier peut être consulté en Mairie pendant les heures d'ouverture au public.
- 7°) **MARPA** : Geneviève GUILLON donne le compte rendu de la réunion du 01/07 : la MARPA est ouverte depuis le 20/07, et présente le fonctionnement. Pour les inscriptions, il faut s'adresser aux Mairies de BENY ou de SAINT ETIENNE DU BOIS.
- 8°) **BATIMENT COMMUNAL** : Le bornage de terrain a eu lieu lundi 19 juillet avec les propriétaires Madame Denise RENOUD et Monsieur Paul VENET.
- 9°) **GRILLES AUTOUR DE L'EGLISE** : Une réunion aura lieu le lundi 26/07 pour faire un choix définitif de la couleur.
- 10°) **SIGNALISATION** : Un marquage axial sera effectué sur la RD 28A au nord du village.

11°) **COMITE DE FLEURISSEMENT** : Monsieur Maugé CEZETTE, du comité de fleurissement est autorisé à projeter des films appartenant aux membres du caméra club bressan au mois d'août (les 4 jeudis) dans la salle garavand.

12°) **BATIMENT MAIRIE-ECOLE** : L'entreprise PHYTO-CONTROL a effectué un traitement des façades de la Mairie.

13°) **TOITURE DE LA CURE** : Georges RODET indique que la Commune n'a pas reçu d'autres devis suite à la publicité réglementaire. Les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la cure seront réalisés par Gilbert PASCAL..